

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : 22.07.04

Date de convocation : 3 novembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt deux
Le 9 novembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul		X	Pouvoir à M. Alain ASTRUC
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier		X	
POURQUIER Jean-Paul		X	
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	X		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

<p>ECLAIRAGE PUBLIC Association RÉEL-CPIE Lozère Demande de subvention pour la réalisation de malles pédagogiques "Animer la Nuit"</p>

Monsieur le Président informe les membres du Bureau Syndical de la demande de soutien financier présentée par le RÉEL-CPIE de Lozère, pour son projet de réalisation de malles pédagogiques "Animer la Nuit", dont la conception participative garantira leur originalité et leur utilité sur le territoire.

Ces outils pédagogiques, qui seront mis à disposition des acteurs éducatifs de la Lozère, répondent à une réelle attente des territoires pour développer des actions sur cette thématique de la nuit, et notamment pour :

- ✓ donner des outils "clé en main" aux professionnels de l'éducation pour sensibiliser aux enjeux de la préservation du ciel étoilé et de la biodiversité nocturne ;
- ✓ accompagner les communes à la préservation du ciel étoilé et de la biodiversité nocturne, et aux économies d'énergie ;
- ✓ faire connaître les enjeux concernant l'environnement nocturne et la pollution lumineuse ;
- ✓ permettre de toucher un public large : tout-petits (2 à 5 ans), scolaires (maternelle au lycée), groupe de loisirs, grand public ;
- ✓ proposer un cadre d'intervention pédagogique concret, original, convivial et de qualité, permettant de varier les approches pédagogiques.

Afin de pouvoir concrétiser ce projet, dont le coût représente un budget de 15 000 €, le RÉEL-CPIE sollicite une aide financière de 8 000 €.

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

DÉCIDE d'allouer au RÉEL-CPIE une subvention d'un montant de 8 000 €.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC

Le Secrétaire de séance
Christian ROUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20221109-20220704-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2022

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.